

# L'Europe de la défense enter deux eaux

Autor(en): **Heisbourg, François**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **147 (2002)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SOMMAIRE

Janvier 2002

	Pages
<b>Editorial</b>	
L'Europe de la défense entre deux eaux	3
<b>Situation politico-militaire</b>	
Risques et menaces en ce début de XXI <sup>e</sup> siècle (2)	6
<b>Dossier « Terrorisme »</b>	
Lutte contre le terrorisme international	12
<b>Dossier « Afghanistan »</b>	
Leçons préliminaires de la guerre en Afghanistan	19
<b>Dossier « Europe »</b>	
Nouvelles capacités militaires de l'UE	25
<b>Armées étrangères</b>	
USA: première division « digitalisée »	31
<b>Simulateurs</b>	
Intégration dans l'Armée XXI	34
<b>Point de vue</b>	
Mais qui veut finalement de l'Armée XXI?	39
<b>SSO</b>	
Minuit sur la place Rouge	41
<b>Histoire</b>	
Echec des réformes militaires en Suisse aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles (2)	45
<b>Nouvelles brèves</b>	50
<b>Revue des revues</b>	54
<b>SSO: comité central</b>	I-II
<b>RMS-Défense Vaud</b>	III-VI
<b>SVOR</b>	VII

## L'Europe de la défense entre deux eaux

Trois mois après les attaques du 11 septembre, et à la veille du Conseil européen de Laeken, la défense européenne, non seulement est loin de tenir les promesses nées après le sommet franco-britannique de Saint-Malo de décembre 1998, mais elle court un risque réel de marginalisation par rapport à la nouvelle donne stratégique et géopolitique.

Certes, la politique européenne de sécurité et de défense peut se prévaloir des acquis que sont les nouvelles institutions politico-militaires de l'Union, mises en place à partir du début de l'année 2000. De même, les « conférences de génération de forces » ont permis d'identifier les unités susceptibles de former la Force de réaction rapide en 2003. Enfin, l'Union aura su négocier avec l'OTAN un accord de coopération, en obtenant la levée de l'obstacle turc.

Face à ces acquis, les sources de déception et d'inquiétude pèsent de plus en plus lourd. Tout d'abord, les réformes nationales en matière de défense en Allemagne et en Italie n'ont toujours pas acquis un souffle et une dynamique équivalant aux refontes conduites en France, en Belgique, aux Pays-Bas et en Espagne. Le surdimensionnement des forces armées de l'Union européenne n'est pas près de se résorber, avec 1,56 million de militaires (hors gendarmerie) en 2001, contre 1,37 million aux Etats-Unis, dont le budget militaire atteint désormais le double des dépenses de défense de l'Union!

Or, l'évolution des dépenses militaires reste atone à l'échelle de l'Union, l'après-11 septembre ne marquant pas ici de césure par rapport à l'avant. L'effort récent de quelques pays (Allemagne, Pays-Bas) et la tenue correcte du Royaume-Uni et de la France, au cours des années récentes, ne suffisent pas à tirer l'ensemble de la médiocrité.

Pendant ce temps-là, les collectifs budgétaires se succèdent aux Etats-Unis, celui d'avant le 11 septembre dépassait déjà le montant du budget militaire allemand, celui d'« après » équivaut au titre V français... La tendance d'ensemble ne s'améliore pas du côté des dépenses R & D militaires, où l'on reste calé sur un ratio de 4 contre 1 en faveur des Etats-Unis. La situation n'est guère meilleure en ce qui concerne les budgets de fabrication avec, notamment en France, une dégradation, consécutive aux dépenses sociales nouvelles prises sur le titre V. Dans ce paysage, un accord, certes tardif, sur l'avion de transport A400M sera bienvenu. Mais ce rayon de soleil ne suffira pas à dissiper les nuées

budgétaires qui empêchent l'Europe d'acquérir une capacité de défense à la hauteur de la nouvelle situation stratégique, marquée par la montée des risques au Moyen-Orient et l'accroissement du *gap* consacrant la prépondérance absolue aux États-Unis.

Les perspectives ne sont pas meilleures en ce qui concerne les objectifs stratégiques de l'Union. Ainsi, l'on ne sent plus du tout l'impulsion britannique qui avait permis, en liaison avec la France, de mettre la politique européenne de sécurité et de défense sur les rails en 1998-1999: le Royaume-Uni n'est pas moins militant que les plus timides des «neutres», lorsqu'il s'agit de cantonner les tâches de Petersberg dans des opérations de maintien de la paix (ou de versions *soft* de rétablissement de celle-ci).

La Force de réaction rapide risque fort, en l'absence d'une correction de trajectoire en ter-

mes de définition de missions, d'être un outil permettant en 2003 de remplir les tâches que les Européens eussent dû pouvoir assumer en Bosnie dix ans plus tôt. Il est certes important de pouvoir remplir ce type de mission mais là n'est peut-être pas l'essentiel, face aux poussées de violence qui se dessinent dans le bassin méditerranéen et la région du Golfe.

Il est paradoxal que le niveau d'intégration des moyens collectifs de commandement envisagés pour la Force de réaction rapide soit à bien des égards inférieur à celui que les Européens acceptent dans le cadre d'opérations conduites par l'OTAN. En particulier, l'on ne voit pas se mettre en place un commandement européen de transport militaire, dont le principe avait pourtant été retenu au Conseil européen d'Helsinki en 1999.

Enfin, l'on ne voit guère se dessiner les débuts du rappro-

chement entre les dimensions internes de la sécurité – marquées par les décisions intégrationnistes concernant Europol et, si tout va bien, le mandat d'arrêt européen – et la politique européenne de sécurité et de défense purement intergouvernementale. (...)

Ce tableau est peut-être trop noir. Les travaux de la Convention, en amont du rendez-vous de 2004, permettront de revoir les volets institutionnels et politiques de la sécurité et de la défense de l'Union européenne. De même, rien n'interdit de penser que l'on finira par donner l'indispensable coup de collier budgétaire. Mais ces perspectives relèvent pour le moment de la conjecture. Les faits connus à l'heure actuelle ne sont pas rassurants.

**François Heisbourg**  
*Directeur de la  
 Fondation pour  
 la recherche  
 stratégique<sup>1</sup>*

<sup>1</sup>Ce texte a paru dans TTU Europe, 13 décembre 2001. Les analyses de la Fondation pour la recherche stratégique sont disponibles sur le site [www.frstrategie.org](http://www.frstrategie.org).